

Secrétariat de la CSS du Havre
Xavier BAUDE
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 12 juillet 2021.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 19 avril 2021**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue par visioconférence, sous la présidence de Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre.

Liste des membres présents :

collège	membres	titre / structure
Administration	Mme Vanina NICOLI	Sous-préfecture du Havre – Sous-préfète du Havre
Administration	M. Etienne POUSSOT	Sous-préfecture du Havre – Chef de cabinet
Administration	M. Xavier BAUDE	Sous-préfecture du Havre – Adjoint au chef de cabinet
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 – Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie – Chef de l'UD Le Havre
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie – Adjointe au chef de l'UD Le Havre
Administration	Mme Maud VARIN	DDTM76
Administration	M. François WEBER	DREAL Normandie – Chef du service risque
Elus	Mme Marie-Laure DRONE	Ville du Havre – Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher
Elus	M. Nicolas PUBREUIL	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville – Conseiller communautaire
Elus	M. François CHANTELOUP	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville
Elus	Mme Sandrine LEMOINE	Maire de SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE
Elus	M. Denis MERVILLE	Conseil départemental – Vice-président
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre – Vice-présidente
Riverains	M. Xavier LEMARCIS	Ecologie pour Le Havre
Riverains	M. Michel AUVRAY	Estuaire Sud – Vice-président
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire
Riverains	M. Vincent DUBOS	ACMODE – Conseiller technique
Riverains	M. Arnaud LABAT	SOS Estuaire

Riverains	M. Thierry Le CERF	Eco-choix
Riverains	M. Gilles DUMONT	Eco-choix
Riverains	Mme Sandrine CAPO	CCIH
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Responsable QHSE de CARE
Exploitants	M. Olivier CLAUD	CHEVRON – Directeur industriel et logistique
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	CIM – Responsable du département HSE et ASIP
Exploitants	David GAMBIER	ETARES
Exploitants	Mme Aude TOURRES	SHMPP – Responsable logistique
Exploitants	M. Emmanuel HORLAVILLE	SEPP – Directeur
Exploitants	M. Guillaume LEBERTOIS	NORGAL – Responsable QHSSE
Exploitants	M. Nicolas ADAM	LUBRIZOL – Directeur
Exploitants	M. Damien LEBAIR	Chef de centre SIGALNOR
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TOTAL fluides
Exploitants	M. Johan LABBY	YARA – Directeur
Exploitants	M. François THUILLIER	SEDIBEX – Directeur général
Exploitants	M. Tom SCHOCKAERT	Total Plateforme de Normandie – Directeur
Exploitants	M. David PETITJEAN	ERAMET – Directeur de site
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	CHEVRON-ORONITE – Membre élu du CSSCT
Salariés	M. Thierry DELPECHES	Total – Représentant de l'UL CFTC du Havre
Salariés	M. Michael LE GOULVEN	SEREP
Personnalités associées	M. Jean-Michel VILLEVAL	SYNERZIP-LH – Délégué général
Personnalités associées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO
Personnalités associées	M. Pascal MALLET	Le Havre Métropole
Personnalités associées	M. Mathieu BLONDEAU	AESN
Personnalités associées	M. Pascal MALLET	ORMES – Directeur adjoint

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2021

Le compte rendu n'appelle pas d'observation de la part des membres de la commission de suivi de site (CSS). Celui-ci est adopté.

2. Présentation par la DREAL des nouveautés réglementaires, faits marquants, et retour sur les incidents par les exploitants

2.1. Actualité réglementaire

Mme VISTE présente les principales évolutions réglementaires depuis la dernière CSS. Elle présente deux guides publiés parus en septembre 2020 suite à l'accident de LUBRIZOL-NL LOGISTIQUE de 2019. Le premier guide concerne les textes relatifs aux liquides inflammables. Ce guide précise que les textes liquides inflammables ne s'appliquent plus en fonction du classement de la rubrique ICPE mais en fonction de la propriété du liquide inflammable. Par exemple, les déchets sont concernés par l'application de ce texte. Le deuxième guide permet de définir le classement dans la rubrique entrepôts de matières combustibles.

M. Thierry DELPECHES souhaite savoir si tous les sites de la CSS sont concernés par ces nouveaux textes ? Mme VISTE précise que tous les sites de la CSS ne sont pas concernés par l'application de ces textes, car tous les sites n'ont pas nécessairement d'entrepôts ou de liquides inflammables. Quant aux stockages mobiles, utilisés à des fins de stockage fixe, ils sont bien concernés par les dispositions de l'arrêté ministériel.

2.2. Bilan de la DREAL 2020

Mme VISTE présente le bilan des installations classées pour l'année 2020 qui comprend un bilan des visites, l'évolution du nombre de contrôles et la nature des suites données à une inspection (traitement des non-conformités).

Suite à une question de M. DELPECHES, Mme VISTE précise que l'unité D11 va redémarrer courant juin 2021 sous réserve de réaliser le plan d'action présenté lors de la dernière CSS.

2.3. Présentation sur les bâtiments de stockage

M. WEBER présente une action sur les bâtiments de stockage (opérations coups de poings) qui est une des actions nationales de l'année 2019, car l'accidentologie montre des récurrences des départs d'incendie sur les bâtiments de stockage. En outre, cette action permet d'avoir une vision précise sur tous les établissements de stockage suite au retour d'expérience de l'accident LUBRIZOL-NL LOGISTIQUE.

Suite à une question posée par Mme LEROY, M. MICHEL précise que les entrepôts exploités en propre par l'autorité portuaire sont effectivement soumis à la réglementation même s'ils n'ont pas fait l'objet de contrôles récemment.

M. LEMARCIS demande si les entrepôts délaissés et utilisés de manière illégale sont suivis et recensés ? M. WEBER précise que plusieurs actions sont en cours sur ce sujet. En particulier, les inspecteurs de la DREAL s'assurent qu'il n'y a pas de tels entrepôts dans un périmètre de moins de 100 mètres autour d'un site SEVESO.

M. Le CERF demande quel est le niveau de contrôle sur les contenants tels que les grands récipients pour vrac (GRV), car ces conteneurs sont de plus en plus utilisés et peuvent générer une accidentologie ? M. WEBER précise que les GRV ne font pas l'objet d'un cadre réglementaire pour interdire ce type de contenants.

M. DELPECHES demande si les camions chargés de produits qui stationnent dans un centre routier ou sur des parkings font l'objet de contrôles ? M. MICHEL précise que le règlement local des matières dangereuses du port s'applique au centre routier. Ce règlement fixe notamment les conditions de stationnement des poids lourds.

L'association Eco-Choix estime que 34 % de non-conformité est un chiffre élevé et qu'il ne baisse pas. M. WEBER partage ce constat et la DREAL va poursuivre son action pour diminuer cette proportion.

M. BRUNEAU rejoint les observations de l'association ECO-CHOIX et demande si les contrôles et les sanctions sont suffisants ? Il demande également si les moyens humains sont renforcés sur la zone industrielle du Havre pour renforcer les contrôles ? Pour expliquer la proportion élevée de non-conformités, M. WEBER précise que les contrôles ont été intensifiés l'an dernier, notamment les contrôles inopinés. En outre, le panel des sites contrôlés a été élargi. On ne saura qu'en 2021 si ces actions renforcées ont porté leurs fruits. Quant aux moyens humains, la région Normandie paraît bien dotée en effectifs par rapport à d'autres régions. Seuls les postes vacants seront donc remplacés.

Comme les contrôles ont été élargis en 2020 par rapport à 2019, M. BARON souligne que le comparatif entre les deux années est biaisé. M. WEBER précise que les sites contrôlés en 2019 et 2020 ne sont pas les mêmes. En revanche les thématiques et la typologie des contrôles étaient identiques à tous les établissements.

2.4. Présentation des objectifs de la DREAL pour 2020

Présentation de M. WEBER qui rappelle le cadre d'une inspection et les responsabilités d'un exploitant d'un site SEVESO. En complément, Mme VISTE rappelle que le cadre de travail national est précisé dans l'instruction du 15 décembre 2020. Dans ce cadre, la DREAL peut également prendre des initiatives locales. Aussi l'arrondissement du Havre va accentuer le contrôle sur les exercices POI ou encore le vieillissement des bacs. La présentation n'a pas fait l'objet de questions de la part de l'assemblée.

2.5. Instruction Post Lubrizol

Mme VISTE présente l'instruction qui comprend 4 axes de travail dont la capacité d'effectuer rapidement des prélèvements et des mesures dans l'air ambiant. Puis l'association ATMO Normandie complète la présentation de la DREAL en faisant un retour d'expérience de l'utilisation de canisters qui permettent de réaliser des prélèvements dans l'air. Enfin, M. VILLEVAL de l'association Synerzip présente le protocole conventionnel entre ATMO Normandie et les sites hébergeurs de canisters.

2.6. Présentation par TOTAL d'un incident du 30 au 31 mars 2021

M. SCHOCKAERT précise qu'il y a eu un dépassement de dioxyde de soufre pendant une heure par rapport aux prescriptions réglementaires. Ce dépassement s'explique par un bouchage d'une ligne d'évacuation du soufre d'une unité conjugué à des conditions météorologiques défavorables. TOTAL va donc procéder au remplacement de la ligne de bouchage à l'origine du dépassement de dioxyde de soufre.

M. DELPECHES demande si cet incident a fait l'objet d'un Allo-industrie, car il a déjà constaté par le passé que les incidents ne font pas toujours l'objet d'un message Allo-industrie ?

M. SCHOCKAERT n'a pas pu confirmer si cet incident a fait l'objet d'un message Allo-industrie.

3. Point sur la révision du PPI

Mme BLOQUEL rappelle le principe d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), son nouveau périmètre défini en 2021, la liste des entreprises SEVESO génératrices de risques et le calendrier de révision du PPI qui s'étale sur la période 2021 – 2022.

M. DELPECHES souhaite que les organisations syndicales soient consultées sur toutes les évolutions liées au renouvellement du PPI. Mme BLOQUEL confirme que tous les membres de la CSS sont associés à la démarche, notamment lors des points d'étapes à chaque CSS.

En réponse à la question posée par M. LEMARCIS, Mme BLOQUEL confirme que l'éducation nationale et la population seront associés au prochain exercice PPI sur la zone du Havre. En outre, dans le cadre du prochain exercice PPI, le dispositif cell-broadcast pourrait être testé.

4. Point sur la mise en œuvre du PPRT de la ZIP du Havre

Mme VARIN présente le volet habitat du PPRT de la ZIP du Havre, à savoir l'état d'avancement des dossiers en cours avec les différents propriétaires de logements. La présentation n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée.

Mme VISTE présente le volet activités économiques de la mise en œuvre du PPRT, avec un état d'avancement des mesures foncières en cours (suivi des acquisitions, relocalisations, démolitions et mesures d'amélioration sur les bâtiments), ainsi qu'un point sur le plan d'actions des activités en zone bleue.

M. VILLEVAL présente les actions portées par Synerzip, avec une présentation de l'outil zypalerte et de l'accompagnement proposé par l'association pour l'élaboration des plans de mise à l'abri des entreprises en zone bleue.

5. Bilan déchets 2018 – 2019 d'ETARES

M. GAMBIER présente le bilan déchet de la société ETARES pour la période 2018 – 2019 qui comprend une présentation du site et des volumes de déchets réceptionnés (44 000 à 54 000 tonnes par an). La société présente notamment la quantité de lixiviats traités (12 000 à 15 000 mètres cubes). Toutes les informations sont disponibles dans les rapports d'activités de la société.

6. Présentation sur les nez de l'estuaire

Mme CAPO présente le réseau d'experts des nez de l'estuaire qui est en cours de constitution. Ce réseau a vocation à détecter des épisodes odorants inhabituels. Aujourd'hui 15 entreprises et 55 nez sont mobilisés pour cette reconnaissance olfactive, avec une couverture assez large de la ZIP du Havre.

M. VILLEVAL précise que l'association synerzip va examiner les synergies possibles entre zypalerte et le réseau des nez.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme NICOLI clôt la séance à 19h.

La sous-préfète du Havre,
P.O. ~~La~~ Secrétaire Générale

Vanina NICOLI

Anne MAYAUD



